

Catalogue CAES

Automne / Hiver 2025



Région Provence et Corse

Vous trouverez dans votre nouveau catalogue

- Les avantages régionaux
- Lettre aux parents
- Stages en externat
- A.L.S.H.
- Destinations séjours jeunes
- **Documents d'inscription**



Renseignements :

Marlène PERON
04.91.16.40.44.

Caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr
[http:// provence-corse.caes.cnrs.fr/](http://provence-corse.caes.cnrs.fr/)

Vos Avantages CAES Régionaux

Les Vacances

Séjours aux Orres avec



Réservez directement sur le site www.logevac.com,
rubrique « espace CsE »
login : logevac / Mot de passe : cse2024 pour été 2024

Ski aux Orres avec

Soit rechargement en ligne sur www.partenaire.lesorres.com

Avec le code adhérent : OR21CPC122

Soit réduction de tarifs en caisse sur présentation de la carte de membre CAES .



Pierre & Vacances

Remises allant de - 5 à - 20 % en fonction des dates et des destinations et jusqu'à -40 % pour Center Parcs.

Les réservations **Pierre & Vacances**, **Maeva**, **Adagio** et **Center Parcs**, **Villages Nature** peuvent se faire :

- soit par Internet : <http://ce.groupepvcp.com>
- identifiant Internet : **cnrs** - mot de passe : **47785**
- soit par téléphone :
- Pierre & Vacances**, **Adagio** 0 891 700 220 (0,25 € / min.) code client : **47785**
- Maeva** 0891 700 440 (0,25 € / min.) code client : **47785**
- Center Parcs**, **Villages Nature** 0 891 700 550 (0,25 € / min.) code client **CE089817**



Néméa vous accueille en France depuis 1994 dans des résidences modernes et tout confort (accès piscine, sauna, hammam, salle de sport gratuits)

Réservations par tél au 05 57 26 00 30 **ou** sur votre Url dédié

<https://caes-cnrs-provence-corse.nemea.fr> avec votre code partenaire CNRS13

Remise minimum de 8 % ou 12 % et jusqu'à 40 %.

Remises cumulables avec les promotions du catalogue !



Mondiapic et LVP spécialiste des vacances en mobil-home, résidence et chalet depuis 1987. Réservations par tél au 05.46.97.67.60. ou resa@mondiapic.com ou sur internet avec le code CE : CNRS13

Taux de remise en fonction des dates et établissements...

Minimum 10 % de réduction tout au long de l'année avec le code CE : 13CAES



Vos Avantages CAES Régionaux



Odalys est un acteur incontournable sur le marché de l'hébergement touristique avec plus de 200 000 lits en gestion en France et à l'étranger

Minimum 10 % de réduction tout au long de l'année avec le code CE : 13CAES

Réservation par téléphone au 04.42.25.99.95.

ou sur le site internet www.odalys-vacances.com

Homair Vacances

Frais de dossier offerts même pour les courts séjours.

Remise pour tout séjour de 7 nuits minimum (cumulable avec les autres promotions comme early booking...):

-15 % en basse et moyenne saison (de l'ouverture des campings au 06/07 et après le 31/08/24)

et variable pour la pleine saison.

Réservations par tél au 04.30.63.38.70. avec le code CE : CNRSPCHV

sur internet www.homair.com ou www.tohapi.fr avec le code CE : CNRSPCHV



Tarifs réduits avec le code CE : CECNRSPC

Ce code est valable sur les destinations Corse (jusqu'à -35 %), Tunisie et Algérie (-20 %)

Site : www.corsicalinea.com Tél : 3260 dites « Corsica Linéa »

Tarifs réduits avec le Code CSE : 16.298 et exonération des frais de réservation.

Consulter la [Procédure de réservation](#) :

Réservations possibles aussi par tel : 0825 095 095 (0.15 € ttc/mn)



Tarifs réduits avec le Code CE : CSECNRSPC, jusqu'à 20 %

sur www.lameridionale.fr : dès la première étape de réservation, saisissez votre code CSE dans le champ « votre code avantage ». Si la date est éligible, la réduction appliquée est visible lors de l'étape précédant le paiement.

Réservations par tel : 0970 83 20 20. Communiquez votre code CSE au conseiller.

ATTENTION

Lors des contrôles à l'embarquement, vous devez présenter comme pièces justificatives les éléments suivants :

- Attestation signée et tamponnée par le CAES (uniquement pour Corsica Linéa)
- Votre carte professionnelle ou un bulletin de salaire CNRS.

Vos Avantages CAES Régionaux

Le Cinéma

Billetterie Cinémas CGR

à commander directement sur le site partenaire [Emile's](#)

Pour la création de votre compte, vous aurez besoin du code CAES que vous pouvez demander par mail à : caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr ou à votre section locale



Billetterie Cinémas Variétés

Vos avantages :

* Tickets valables 1 an dans les salles suivantes :
Variétés 37 Rue Vincent Scotto 13001 Marseille (04 91 35 20 86)

* **Tarif préférentiel** de 7 € la place

Contact : Sylvie Guillaumet (caes-stjerome@dr12.cnrs.fr)

Billetterie Cinémas Pathé Gaumont

à commander directement sur le site partenaire [Emile's](#)

Pour la création de votre compte, vous aurez besoin du code CAES que vous pouvez demander par mail à : caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr ou à votre section locale.



Billetterie Cinémas Prado / Chambord

Vos avantages :

* Tickets valables quelques mois dans les salles suivantes :
Le Prado 6 Avenue du Prado 13008 Marseille (04 91 37 66 83)
Le Chambord 283 Av. du Prado, 13008 Marseille (04 91 25 70 06)

* **Tarif préférentiel** de 7 € la place

Contact : Laurence Larroudé (caes-glm@dr12.cnrs.fr)

Billetterie Cinémas Artplexe

Vos avantages :

* Tickets valables 6 mois

* **Tarif préférentiel adulte** de 7.50 € la place

Contact : Sylvie Guillaumet (caes-stjerome@dr12.cnrs.fr)



Vos Avantages CAES Régionaux

Les Parcs

(04 42 73 80 05) (www.okcorral.fr)

Parc d'attractions à Cuges Les Pins

Tarif 2024 : A venir

Ouverture du parc le 30 mars 2024

Grâce à votre billet, vous bénéficiez d'une remise de 5 % dans un des restaurants du parc.



Le Parc Spirou propose à toutes les familles une expérience **immersiv**e, **chaleureuse** et **émotionnelle** avec des attractions pour tous les âges qui favorisent les moments de complicité et de partage : des attractions à sensations, familiales, roller coasters et les dernières technologies : des simulateurs numériques 5D.

(04 58 55 50 07)

Parc d'attractions à Monteux (www.parc-spirou.com)

Tarif 2024 : 27.50 €

(gratuit pour les—de 1 m)

Réservez par vos soins : www.myspirou-access.com

avec votre code CSE : SC18000958

Ouverture du parc le 06 avril 2024

Fermeture du parc le 03 novembre 2024

(04 88 84 72 17)

Parc Aquatique à Monteux (www.waveisland.fr)

Tarifs 2024 : A venir (gratuit pour les—de 4 ans)

Ré-ouverture en juin 2024.



Parc d'attractions à Plailly (www.parcasterix.fr)

Tarif 2024 : 52 € la place

Pour **MagicPark Land** contacter : caes-omni-nautique@dr12.cnrs.fr

Pour le **Futuroscope** : caes-stjerome@dr12.cnrs.fr

Vos Avantages CAES Régionaux

Les Loisirs



Tarif unique : 08 € l'heure au lieu de 12 €

Urban Jump : Le plus : 1 même concept 2 lieux d'accueil

A Marseille 191 Bld de la Valbarelle 13011 Marseille. Accessible dès 4 ans, infos pratiques et horaires : <https://www.urban-jump.com/trampolinepark/marseille/>

Commande auprès de Marlène Péron par mél : caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr

A Aix En-Provence Pôle d'activité d'Aix 715 Ave Albert Einstein 13290 Aix-En-Provence. Accessible dès 4 ans, infos pratiques et horaires : <https://www.urban-jump.com/trampolinepark/aixenprovence/tarifs.php>

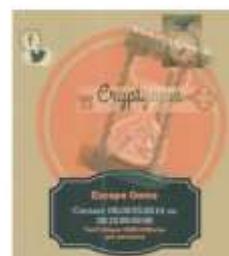
Commande auprès de Marlène Péron par mél : caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr

ou achat en direct sur leur site avec le code CAES30 (-30 % sur session 1h)

Escape Game Harry Potter —43 Rue Paul Codaccioni —13007 Marseille
«www.cryptgame.fr»

Tarif entrée adulte **24.00 €** au lieu de 32 €

Inscription auprès de Marlène Péron par mail : caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr



Water Glisse Passion (06.61.85.59.27.)

131 chemin du lac - 83520 Roquebrune sur Argens.

Ouvert 7/7 de 09h30 à 19h30

Base nautique comprenant : parc aquatique, location pédalos, kayak et paddle....

10 % de remise avec le code : [waterglisse2024-CAESCNRS](https://www.waterglisse.com)

valable sur le site www.waterglisse.com et à l'accueil de la base nautique.

Le saviez-vous, le CAES du CNRS a signé une convention avec le **site Emile's**

De nombreuses entrées pour des musées ou des loisirs sportifs ou indoor sont à commander et régler par vos soins directement sur le site !

le lien d'accès est le suivant : https://www.caes.cnrs.fr/tarifs_preferentiels/emiles/

Pour la création de votre compte, vous aurez besoin du code CAES que vous pourrez demander par mail à caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr ou à votre section locale !



Grâce au partenariat avec le CAES, vous bénéficiez de tarifs préférentiels.

Garder le rythme, chasser ses lacunes, consolider ses connaissances, maintenir sa motivation... Nous sommes là pour accompagner votre enfant et l'aider à relever ces défis tout au long de son année scolaire !

Le crédit d'impôt immédiat, c'est révolutionnaire !

Désormais, vous ne payez que 50 % du prix des heures effectuées, chaque fin de mois.

COURS PARTICULIERS

Du primaire au supérieur

1er cours « satisfait » ou « remboursé »

Vos frais d'inscription OFFERTS

Un suivi privilégié de votre demande

Paiement par CESU préfinancé accepté

Stages en petits groupes

En présentiel ou visio pendant les vacances scolaires

Stages intensifs - Anglais—Espagnol oral

Journées prépa examens—Méthodologie

10% à 20 % de réduction sur les tarifs

Paiement par Carte Collégien de Provence accepté

Code ONLCE3252 réservation en ligne

Renseignements et devis : COMPLETUDE MARSEILLE, 150 rue Paradis
04 91 63 10 10

Combien me coûte 1H de cours particulier ou un stage avec mes avantages :

<https://www.completude.com/caescnrsprovence>



Chez Kinougarde, la sécurité, le bien-être et l'éveil de votre enfant sont notre priorité. Grâce au partenariat avec le CAES, vous bénéficiez de tarifs préférentiels.

SORTIE DE CRÈCHE : Avec sa nounou, votre enfant s'éveille en s'amusant !

SORTIE D'ÉCOLE : Une fin de journée pétillante riche de moments forts.

MERCREDI, SAMEDI, VACANCES... : Les journées sans école avec sa nounou Kinougarde, c'est plus chouette !

Bonne nouvelle pour l'éveil de votre enfant !

Chaque semaine, votre nounou reçoit une idée d'activité en vidéo.

Grâce à notre partenariat avec votre CAES CNRS MARSEILLE, vous bénéficiez de tarifs préférentiels.

Cotisation OFFERTE au lieu de 96 €

Votre nounou est **recrutée et suivie par des pros**

Rencontrez votre nounou **avant de dire oui**

Kinougarde est l'employeur **qui s'occupe de tout**

Aides CAF/MSA et 50% de crédit d'impôt

CESU préfinancé accepté

Pour profiter de vos avantages, contactez votre agence à MARSEILLE :

150 rue Paradis Tel : 04 91 63 55 66 ou sur <https://www.kinougarde.com/caescnrsprovence>

Nos Partenaires Régionaux

S'engager auprès
de ceux qui se mettent
au service des autres,
c'est ça être
assurément humain.



Assurément
Humain



Angela,
bibliothécaire.

GMF ASSURANCES: Société anonyme au capital de 181.885.440 euros entièrement versés - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Numéro 398.972.901 - APE 6512 Z - Siège social : 148, rue Anatole France 92300 Levallois-Perret

Pour tout renseignement, contactez votre conseiller GMF par mail : eric.laurent@gmf.fr
Ou renseignez-vous au 0970 809 809 ou sur gmf.fr

casden
La banque coopérative
de la fonction publique

*Aider son fils
à acheter
un logement*

*Bénéficier de mes
services bancaires
à tout moment*

*Économiser
dans mon
logement*

**LE PROJET DE
NOTRE BANQUE ?
RÉALISER LE VÔTRE !TM**

[Renseignez-vous](#)

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

La CASDEN vous accompagne dans vos projets de vie.

Une acquisition immobilière, la réalisation de travaux, l'achat d'un véhicule, la constitution de votre épargne et de vos points à utiliser pour vos projets ou ceux de vos enfants...

renseignez-vous directement auprès de :

Sophie MADROLLE – Responsable CASDEN

Par mail : sophie.madrolle@casden.banquepopulaire.fr

Présentation de la CASDEN : <https://www.youtube.com/watch?v=CIDZ150UYKq&t=3s>

Chers Parents,

L'été n'est pas fini, et pourtant, il vous faut déjà songer aux activités sportives ou bucoliques de vos enfants pour les prochaines vacances scolaires.

Le catalogue automne-hiver 2025 édité par votre région, vous est présenté avec son lot de nouveautés.

Sont représentés les stages que nous vous proposons à chaque vacances scolaires, ou bien encore nos accords ALSH.

Mais aussi des morceaux choisis (parmi leurs catalogues qui restent ouverts) des séjours organisés par nos organismes partenaires : Mondial Junior, Vacances Pour Tous, R.E.V.E., U.C.P.A., TELLIGO.

ATTENTION : les dossiers pré-réservés auprès d'autres organismes que nos partenaires ne seront pas subventionnés par la région Provence et Corse
(aucune dérogation ne sera admise)

En plus de l'aide à l'habituel stage BAFA pour vos ados à partir de 16 ans, le CAES accepte la prise en charge des formations BAFD pour les enfants de + de 21 ans.

Les prix marqués sont ceux sur lesquels s'applique le tarif dégressif (compris entre 22 et 80 %).

Attention les enfants entre 18 et 25 ans sont subventionnés sur la courbe famille (TD compris entre 13 et 70 %)

Le prix plafond journalier (séjour + voyage + assurance annulation) est à 110 euros quel que soit le type de séjour.

Quand un séjour coûte en prix plafond journalier plus de 165 €, il n'est pas du tout pris en charge par le CAES du CNRS.

Frais de dossier CAES de 8 € non subventionnés.



Pense-bête : Pour tout séjour à l'étranger, pensez à l'Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs.

RAPPEL de la procédure d'inscription : vous devez effectuer une pré-réservation auprès de l'organisme choisi puis vous avez une semaine :

Pour le calcul du Tarif Dégressif, télécharger votre dossier sur le site du CAES National : avis d'imposition 2024 sur revenus 2023, 1 bulletin de salaire le plus récent, livret de famille (sauf si déjà transmis).

Pour le suivi du dossier, transmettre à la secrétaire de région, qui se chargera de confirmer l'inscription auprès de l'organisme : une fiche familiale, un bulletin d'inscription et un chèque d'arrhes de 50 euros.

STAGES EN EXTERNAT

Le stage sportif, c'est la colo sportive sans hébergement, près de la maison...

La base TD quelque soit le stage choisi est de **200 euros pour 5 jours**.

Les inscriptions à ces stages sont soumis à demande préalable par mail à caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr

Pourront être subventionnées pour les vacances d'automne 24, les 2 semaines soit 09 jours maximum.

Pourront être subventionnés pour les vacances d'hiver 25, les 2 semaines soit 10 jours maximum.



LES STAGES D'EQUITATION

Incluant monte, soin aux chevaux, voltige, théorie, passage de galop possible en fin de stage.

Centre équestre des Plaines à Géménos (04.42.32.27.07 / www.lesplaines.fr).

Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail indiquant la formule choisie et les dates.

Tarifs 2024/2025 journée, sans repas : Poney 5 à 8 ans , débutant à Galop 1 : 56 €.

Enfant /Adolescent débutant à Galop 4 : 68 €. Enfant /Adolescent Galop 5 à 7 : 73 €.

Sans oublier la licence annuelle (25 €) ou « vacances (valable 1 mois) » obligatoire (10 €).

Centre équestre Pastré à Marseille 8e (04.91.18.80.44./www.centre-equestre-marseille-pastre.fr).

Après accord de la région, l'inscription se fait directement au centre équestre. Attention centre très demandé, inscription à prévoir bien à l'avance.

Tarifs 2024 / 2025 : 290 € le forfait semaine (déjeuners et goûters compris).

A la journée : aux alentours de 66 € / à la demi-journée : aux alentours de 40 €

Licence à rajouter si passage Galop : 25 €. Assurance annulation possible : 10 euros.

Centre équestre Marseille-Allauch à La Pounche (04.91.68.41.89./www.chma.wifeo.com).

Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail indiquant la formule choisie et les dates.

Tarifs 2024/2025 : Réduction de 20 % pour les agents CNRS sur les tarifs affichés : 350 € le forfait semaine. 200 € la semaine matinée ou après-midi. A la journée : 70 €.

Sans oublier la licence à rajouter si passage Galop : 26 €.

Pour les stages à la journée, pique-nique à apporter.

Stages d'équitation via le SMUC (loisirs@smuc.fr)

Après accord de la région, l'inscription se fait directement au smuc.

Tarifs 2024 / 2025 : 330 € le forfait semaine (repas et goûters compris).



LES STAGES MULTISPORTS



Stage Multi-Activités au HandBall Plan de Cuques (04.91.68.72.53)

Stage multisports autour du jeu de ballon du côté de Plan de Cuques. Les enfants nés entre 2012 et 2017 pourront s'initier au basket, football, volleyball, handball, et plein de jeux de ballon.

En été 3 après-midi extra, suivant la semaine choisie : Escrime, baseball, laser game, trampoline, piscine, mini BMX. **Après accord de la région**, l'inscription se fait directement au HBPC. Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.

Tarifs 2024/2025 : 90 € la semaine de 5 jours, période Toussaint / Hiver / Printemps
75 € la semaine de 4 jours période vacances de fin d'année .

Vacances multisports au SMUC (06.83.68.60.91.)



Votre enfant aura la possibilité d'essayer de nombreux sports, l'ennui ne sera pas au rendez-vous !

Après accord de la région, l'inscription se fait directement au SMUC. Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.

Tarifs 2024/2025 : journée multisports : 27€ repas et goûter compris.



Multisports à La Pignata (04.42.94.02.54.)

Stages ayant lieu sur la base de loisirs de Bouc Bel Air . Les programmes de stage pour les enfants de 4 à 12 ans, se trouvent sur leur site internet : www.stage-lapignata.fr

Tarifs stages : multisports : 215 € / Equitation : 280 € / Foot Académie : 300 € / Escalade : 290 €

Nouveau : Golf : 290 €

Les tarifs comprennent déjeuner + goûter. Possibilité de transport au départ de Marseille (+ 70€)

Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail en précisant le stage choisi—les dates— assurance annulation ou pas.

LES STAGES A THEME

Stage de Tennis aux Tennis du 8ème (09.81.21.88.77.)



Stages pour débutants comme confirmés de 4 à 17 ans. Lieu : 65 Ave Clot Bey Marseille 8e.

Après accord de la région, l'inscription se fait directement aux Tennis du 8e. Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.

Tarifs 2024/2025 : 140 € semaine de 5 demi-journées (09h-12h ou 14h/17h). A la carte : 28 € la 1/2 journée.
200 € semaine de 5 journées. A la carte : 40 € la journée.
Tarif sans repas : soit pique-nique soit repas au Smuc à 12 €/jour.



Stage de Cirque avec les Z'invertimbrés (06.83.51.34.89.)

Votre enfant de 5 à 14 ans découvrira le monde de la jonglerie, de l'acrobatie, de l'aérien... et apprendra à développer son expression corporelle et artistique.

3 formules au choix : F1 : 5 matinées : 95 €/ F2 : 5 journées : 135 €/ F3 : 5 journées F2 + accueil AM/midi/PM : 185 €

Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail indiquant la formule choisie et les dates .

Informations concernant les **Stages de voile** :

<https://seras-omnisports-provence-corse.caes.cnrs.fr/voile-stages-pendant-les-vacances/>

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Le CAES régional et ses sections locales vous apporte plusieurs solutions pour la garde de vos enfants les mercredis.

Mercredis éducatifs, sportifs et culturels au SMUC

Pour les 4 - 6 ans et pour les 6 - 17 ans.

Après accord de la région, l'inscription se fait directement au SMUC.

Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.

Renseignements et dossier d'inscription : <https://www.smuc.fr/loisirs-mercredis/>

Contact : 06.83.68.60.91. // loisirs@smuc.fr

Tarifs 2024/2025 : mercredis (journée uniquement et tous les mercredis de l'année scolaire 2024/2025 obligatoirement) : 27€, repas et goûter compris.



centre aéré du Roy d'Espagne

Modalités et informations : <https://clas-luminy.caes.cnrs.fr/alsh-roy-despagne/>

Contact Caes : Laurence Larroudé

centre aéré de la MJC Plan-De-Cuques

Modalités et informations : <https://clas-saintjerome.caes.cnrs.fr/centre-aere-a-l-s-h/>

Contact Caes : Laurence Larroudé

centre aéré CAES

situé au 31 Chemin Joseph Aiguier, Campus CJA, Marseille 9e

Modalités et informations : <https://clas-glm-timone.caes.cnrs.fr/cle-cja-marseille/>

Contact Caes : Nabil Baba-Ahmed

LES SEJOURS JEUNES

- Informations sur les séjours scolaires
- Informations sur les BAFA
- Automne 2024
- Hiver 2025
- Séjours linguistiques





C'est un diplôme national, délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports au travers de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, du département où vous résidez.

Il permet d'encadrer des enfants en centre de loisirs ou en centre de vacances. Depuis le 15 octobre 2022, les enfants âgés de 16 ans minimum peuvent se faire subventionner la session de formation générale et/ou une session d'approfondissement.

Le taux de participation CAES pour les stages BAFA est identique à celui des séjours jeunes. Mais les enfants de + de 18 ans sont subventionnés sur la courbe TD famille.

Les formations pour le BAFD sont également prises en charge.

En Provence nous sommes partenaires avec 3Cinq7Animation qui propose les stages théorie et approfondissement toute l'année et sur divers sites.

La procédure est la suivante : demander le calendrier des stages à la région. Puis envoyer un mail comprenant le dossier de 3Cinq7 dûment rempli et signé (à demander en même temps que le calendrier) pour l'accord de prise en charge, plus un chèque d'arrhes (par voie postale) de 50 € à l'ordre du CAES du CNRS. Les renseignements sont à demander à Laurie Cartallier (3cinq7@gmail.com).



Séjours et voyages scolaires

Ces séjours sont subventionnés selon les mêmes règles que les colonies et séjours jeunes.

Pour obtenir le subventionnement du CAES, le séjour doit être proposé dans le cadre scolaire (de la maternelle à la terminale) et d'une durée minimum de 3 jours et 2 nuits.

Pour bénéficier du tarif dégressif vous devez envoyer par mail à la région (Marlène Péron) la facture ou attestation du séjour (modèle page suivante) établie obligatoirement au nom et adresse du CAES du CNRS Région Provence et Corse et accompagnée du RIB de l'établissement.

Pour la mise à jour de votre dossier CAES se conférer aux rappels de procédure de la page 1.

Dès réception de votre dossier la région vous adressera une facture prenant en compte votre tarif dégressif. Les arrhes seront à verser dès réception de cette facture via le compte CAES de l'agent.

Le séjour ou voyage scolaire sera payé à son organisateur par le CAES du CNRS.

Modèle Attestation séjour scolaire

Coordonnées de l'établissement scolaire / Mairie

CAES du CNRS Provence et Corse

Villa du CAES

31 Chemin Joseph Aiguier

13009 MARSEILLE

ATTESTATION DE SEJOUR SCOLAIRE

Je Soussigné(e) _____, agissant en qualité de _____
de l'établissement scolaire/mairie, certifie que l'élève
Né(e) le _____, scolarisé(e) en classe de _____ va participer à un séjour
scolaire organisé à _____, du _____ au _____.
Le montant du séjour s'élève à _____, transport aller/retour inclus.

Le CAES du CNRS s'engage à régler la totalité de la facture à l'établissement scolaire/mairie, à l'ordre de :

Si le séjour est annulé, l'établissement scolaire/mairie s'engage à rembourser l'intégralité des sommes perçues au CAES du CNRS. Le remboursement se fera par virement (RIB fourni sur demande) ou par chèque.

Fait à : _____ le _____

Signature et tampon de l'établissement scolaire/mairie :

Automne 2024





Mondial Junior
45 Chemin des Ecoliers
13320 Bouc-Bel-Air
04.42.38.75.55.

The science academy à St Michel l'Observatoire

06-12 ans

Un retour à la nature pour des aventures ludiques pour petits et grands !

Hébergement : sur le centre d'Astronomie en pension complète.



Au programme :

Drone au cours de 5 sessions de 2h chacune les participants sauront manier ces nouveaux engins technologiques avec des simulations sur ordinateur pour ensuite passer à la pratique. Chaque jeune repartira avec son drone.

Micro fusée : 4 sessions qui permettront aux enfants de construire pas à pas des micro-fusées dans le but de les faire décoller au cours de la dernière séance. Les participants apprendront toutes les notions de physique afin de ne pas rater l'objectif final.

1 activité astronomie en soirée pour observer les étoiles avec lecture de la carte du ciel.

1 session de **tir à l'arc**.

Dates : Du 20/10 au 25/10/24

Tarif : 1 000 €
Base td : 660 €



U.C.P.A.
09.69.323.309.
Code région à donner : 1465

Multi Activités à Port Camargue

09-17 ans



Un village sportif neuf et tout confort, au coeur de la Camargue et à 2 pas des spots de glisse. La plage de l'Espiguette est l'une des plus belles plages de France et LE spot de kitesurf en Méditerranée.

3 thématiques au choix

Multi'Camargue 7-11 / 11-13 et 13-17 ans : 2 séances de catamaran + 2 de windsurf + 1 de stand up paddle + 1 visite du Seaquarium + beach sports + 1 grand jeu sur la découverte de l'environnement et de la Camargue + 1 rallye photo et baignades.

Beach & Glisses 14-17 ans : 5 séances de beach volley + 2 de catamaran + 1 de windsurf + 1 de stand up paddle.

Kitesurf / Multiglisses 14-17 ans : 4 séances de kitesurf en journées continues avec pique-nique sur le spot + 2 de caramaran + 2 de windsurf + 1 de stand up paddle.

Dates : Du 20/10 au 26/10/24, RDV/place

Tarifs :
Multi'camargue : 584 €
Beach & Glisses : 584 €
Kite surf : 789 €
Base TD : 770 €



R.E.V.E.

327 Bd Michelet
13009 Marseille
04.91.73.59.94.



Paris Attractif

06-12 ans et 13-17 ans

2 jours à Disneyland Paris et Walt Disney Studios : à Disneyland avec 5 mondes à découvrir.

A Walt Disney Studios ensuite, découvrez le monde du cinéma et de la télévision composé de 4 parties thématiques.

1 jour au Parc Astérix : avec ses 50 attractions et spectacles mis en scène dans 7 univers retraçant les aventures du célèbre gaulois.

la Cité des Sciences pour les 6/12 ans avec une visite axée sur la science.

Ou une visite de Musée pour les plus grands : Louvre ou Orsay en matinée.

Une croisière sur la Seine en après midi pour visiter Paris autrement.

Visite de Paris : Dès l'arrivée visite en autocar privatif des places incontournables de Paris : de la Tour Eiffel, aux Champs-Elisées, sans oublier les jardins et petits quartiers touristiques Parisiens.

Hébergement : tout proche des parcs et de Paris, ce qui permet d'adapter les visites au rythme des enfants.

Dates : Du 21/10 au 26/10/24



Tarif : 780 €
Base td : 660 €



Vacances Pour Tous

68 Ave de Toulon—13006 Marseille
04.91.29.79.43. / 06.07.16.37.21.
(Code C 0816900)



Secourisme et Activités de montagne aux Carroz d'Arâches

11-17 ans

Ce séjour permettra aux ados de passer le diplôme de secourisme PSC1 tout en profitant des activités de montagne.

Hébergement : le centre « Neig'Alpes » est situé à 1150 m d'altitude, au coeur du village de la station des Carroz.

L'ensemble des activités est à proximité du centre, cela permet de développer la mobilité douce.

Formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1, avec diplôme de secourisme : 7 heures de formation qui s'organisent entre échanges théoriques, apprentissages pratiques et mises en situation. Cette formation permet d'apprendre les premiers gestes à avoir dans les situations de la vie quotidienne (malaise, brûlures, plaies etc...), et même à sauver des vies.

Sans oublier : 2 séances de biathlon (ski roue/carabine laser) et 2 descentes en luge d'été.



Dates : Du 20/10 au 26/10/24
Du 27/10 au 02/11/24

Tarif : 870 €
Base td : 770 €

H I V E R 2025





U.C.P.A.
09.69.323.309.
Code région à donner : 1465



Les Orres (Alpes du Sud)

09-17 ans

300 jours de soleil par an et de la neige garantie toute la saison. La station des Orres domine la vallée de la Durance et dispose d'un nouveau snowpark, boarder cross.

Hébergement au centre UCPA à 5 mn à pied de la première remontée mécanique.



Full ski 9-11 ans : 9 séances de ski + jeux de neige.

Ski plaisir et découverte du Freestyle 14-17 ans : 5 séances de ski ludique dont 1 en autonomie + 5 d'initiation au ski freestyle avec 1 journée pique-nique.

Full ski ou snowboard 11-13 et 13-17 ans : 10 séances de ski ou snowboard (support à choisir au début du séjour) dont 1 facultative le mercredi matin (en autonomie pour les 14-17 ans et accompagnée pour les 11-13 ans).

Apprendre le ski en 7 jours 9-11 ans et 11-17 ans : 9 séances de ski pour débutant n'ayant jamais skié.

Apprendre le snowboard en 7 jours 11-17 ans : 9 séances de snowboard pour débutant n'ayant jamais snowboardé.

Après la glisse : balade en raquettes, snowskate, soirées animées.....

Dates : Du 09/02 au 15/02/25
Du 16/02 au 22/02/25

Tarifs :
Full ski : à partir de 646 € *
Full ski ou snowboard : à partir de 646 € *
Ski plaisir : à partir de 703 € *
Apprendre en 7 jours : à partir de 646 € *
Transport en car au départ de Bouc Bel Air : 174 €
* : selon semaine 1 ou 2



Val Cenis (Alpes du Nord)

09-17 ans

Pour découvrir les multiples plaisirs de l'hiver : ski, luge, bonhomme de neige...sur un domaine skiable comprenant 125 km de pistes.

Hébergement au cœur du village et au pied des pistes.

Full ski 6-11 ans : 9 séances de ski + animations, grands jeux, ateliers manuels et créatifs.

Ma première colo au ski 6-8 ans : 5 séances de ski + 1 de ski tracté par un âne + 1 d'escape game outdoor pour découvrir le village + 1 de cani rando + 1 sortie patinoire + 1 sortie à la ferme animations, grands jeux, ateliers manuels et créatifs.

Apprendre le ski en 7 jours 6-11 ans : 9 séances de ski pour débutant n'ayant jamais skié + animations et grands jeux.

Après la glisse : luge devant le centre, atelier théâtre, piste de snowtubing, soirées animées.....

Tarifs :
Full ski : à partir de 741 € *
Ma 1ère colo au ski : à partir de 779 € *
Apprendre en 7 jours : à partir de 741 € *
Transport en car au départ de Bouc Bel Air : 218 €
* : selon semaine 1 ou 2



Dates : Du 09/02 au 15/02/25
Du 16/02 au 22/02/25





R.E.V.E.

327 Bd Michelet

13009 Marseille

04.91.73.59.94.



Glisse à Serre-Chevalier

10-12 ans et 13-17 ans

Dans la vallée de la Guisane, Serre-Chevalier est un des domaines skiables les plus importants d'Europe avec 80 remontées mécaniques et plus de 250 km de pistes, jusqu'à 2800 m d'altitude.

Hébergement aux pieds des pistes de Villeneuve, avec un départ skis aux pieds.

Au programme : 5 jours de ski ou de surf seront les principaux supports. Des groupes de niveaux encadrés par des animateurs responsables du rythme de la journée de chacun seront fait tous les jours, de manière à respecter l'évolution de tous .

Possibilité de prendre des cours de l'ESF (+95 €).

L'Après ski sera dynamique avec des animations et veillées pour des soirées ludiques et animées.

Dates : Du 08/02 au 14/02/25

Tarif ski : 895 €

Tarif Surf : 950 €

Base td : 770 €



Vars / Risoul : la Forêt Blanche

06-12 ans



La station Vars/Risoul, avec le grand domaine skiable de « la forêt blanche », offre une glisse sous toutes ses formes.

Hébergement dans un centre de vacances permettant une cohabitation appréciable d'enfants et d'adolescents. 2 projets et équipes pédagogiques différentes pour un même lieu de séjour.

Au programme

3 jours de ski avec cours ESF compris permettant aux débutants de vite progresser, aux groupes plus confirmés d'apprécier l'ensemble du domaine. Ski en petit groupe de niveaux en respectant la pédagogie basée sur l'initiation et le perfectionnement à travers un esprit ludique.

2 jours d'activités Neige-Sport-Nature : randonnée en raquettes, descentes ludiques, construction d'igloos, étude de la faune et la flore hivernale, descentes en luge et jeux de neige...avec des professionnels et guides de Montagne de Vars.

Dates : Du 09/02 au 15/02/25

Du 16/02 au 22/02/25

Tarif : 895 €
Base td : 770 €





Vacances Pour Tous
68 Ave de Toulon—13006 Marseille
04.91.29.79.43./ 06.07.16.37.21.
(Code C 0816900)



Les aventuriers du Grand nord (les Glières en Haute-Savoie)

07-14 ans

Une colonie de vacances pour les enfants qui ont une âme d'aventurier, entre techniques de survie, construction d'igloo et chien de traîneau !

Hébergement dans une ancienne ferme d'alpage entièrement réaménagée pour l'accueil de groupe d'enfants, aux pieds des pistes de ski.

Au programme : tout au long de la semaine les enfants apprendront **les secours en montagne** comme la recherche avalanche, ils apprendront aussi à **bâtir des igloos** avant de partir **1 nuit en raquettes** sur les traces des animaux puis ils s'initieront au **mushing** lors d'1 séance de chiens de traîneau avant de conclure ce séjour en dégustant une **raclette savoyarde**.

Toutes les activités sont en lien avec la nature et se pratiquent à l'extérieur. Elles sont encadrées par un accompagnateur moyenne montagne.

Dates : Du 16/02 au 22/02/25



Tarif : 940 €
Base td : 770 €



Premières glisses au Vertaco' (Autran-Isère)

06-12 ans

Autrans est une station-village familiale où les sapins côtoient skieurs, trappeurs et chien de traîneau. Elle est dotée d'un snow-park, de 2 domaines de ski alpin et de quelques 130 km de pistes de ski de fond.

Hébergement : dans un parc clos et arboré de 7 ha, le centre est situé à 10 minutes en navette des pistes de ski alpin et à proximité immédiate des pistes de ski de fond et de chien de traîneau.

Ski alpin ESF : 5 séances de 2h de cours avec les moniteurs de l'ESF pour apprendre les bases, maîtriser le chasse neige, les dérapages et être autonome. Des groupes de niveaux seront constitués en début de séjour.

L'activité ski se déroule sur le domaine skiable de la Sure à 10 minutes en navette du centre.

Ski libre le reste de la journée avec les animateurs pour appliquer les leçons du matin.

Autres activités : jeux dans la neige, visite du village, veillées animées avec contes et légendes et boum.



Dates : Du 09/02 au 16/02/25
Du 16/02 au 22/02/25

Tarif : 874 €
Base td : 770 €



Mondial Junior
45 Chemin des Ecoliers
13320 Bouc-Bel-Air
04.42.38.75.55.



Twin glisse à St-Michel de Chaillol / Orcières

6- 17 ans

Envie d'apprendre à skier ou de perfectionner son niveau ? Ce séjour saura répondre à toutes les attentes...

Hébergement : en chalet au village de St-Michel de Chaillol.

Ski alpin : 2 jours sur le domaine skiable de St-Michel de Chaillol comprenant des cours encadrés par l'ESF l'après-midi et 3 jours de ski sur le domaine skiable d'Orcières Merlette.

Autres activités : 2 séances de piscine ou patinoire sur la station d'Orcières.



Dates : Du 09/02 au 15/02/25
Du 16/02 au 22/02/25

Tarif : 965 €
Base td : 770 €



Multi-activités dans le Champsaur

04-12 ans



Un séjour 100 % trappeurs, en contact permanent avec les chiens de traîneaux.

Hébergement : dans une ancienne ferme réhabilitée dans le village de St-Léger-les-Mèlèzes.

Le matin, entre apprentissage et perfectionnement + 2 matinées de leçons de ski prévues avec l'encadrement de l'École de Ski Français.

Les après-midi, sont consacrées à diverses activités.

2 sessions de chiens de traîneau sont organisées : Balade en traîneau et initiation à la conduite de traîneau.

1 visite de la ferme des cabrioles avec dégustation de fromage de chèvre produit sur place est également prévue.

Dates : Du 09/02 au 15/02/25
Du 16/02 au 22/02/25

Tarif : 905 €
Base td : 770 €



Les Langues



Votre enfant souhaite profiter des vacances pour améliorer son niveau en langue, nous vous proposons également des séjours linguistiques au départ de Marseille, avec des organismes qui sont nos partenaires depuis des années !!

Les séjours linguistiques avec d'autres organismes que ceux présentés ci-contre ne seront pas subventionnés par la région Provence.

Attention: les séjours coûtant plus de 165 euros/jour tout compris ne feront l'objet d'aucune prise en charge par le CAES.



ECI est un organisme national basé à Aix-en-Provence, immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours et membre de l'Office National de Garantie des Séjours Linguistiques et Educatifs.

ECI propose et organise des séjours linguistiques à l'étranger depuis plus de 50 ans dans différents pays : Europe, Etats-Unis, Canada, Australie avec différentes formules de plus en plus originales et enrichissantes, en totale adéquation avec les tendances et les attentes des adolescents.

Les séjours durent de 1 à 3 semaines pendant les vacances d'hiver, de printemps et d'été. Tous les voyages sont organisés au départ de Marseille pour les séjours en groupe. Il existe aussi des formules à la carte comme les one to one ou les intégrations scolaires.

Notre équipe est à votre disposition au 04 42 21 07 68 ou par mail : eci@eci.asso.fr

Tous nos séjours sont consultables en ligne : www.eci.asso.fr

Remises et réductions : -5% sur le montant du séjour (hors voyage et assurances)

Exonération des frais de dossier (70 €)

ECI - 62 av Delattre de Tassigny - 13090 AIX EN PROVENCE - 04 42 21 07 68

Le groupe Go and Live



Présent dans plus de 35 pays, le groupe Go and Live est 1 des leader français des séjours linguistiques, des voyages scolaires dans le domaine des langues, du sport et de la culture sans oublier la formation professionnelle. Ils mettent tout leur savoir faire et leur expertise pour permettre aux enfants de découvrir et d'apprendre d'autres langues et d'autres cultures.

Contactez la centrale de réservation au 05.657.655.25.

Voici l'ensemble des marques du groupe :

Nacel est le spécialiste des séjours linguistiques, réputé pour son service et son suivi personnalisés lors de séjours linguistiques. Un savoir-faire qui permet de vous proposer une offre qui va de l'immersion pure aux séjours avec cours particuliers chez le professeur, en passant par les préparations aux examens, les séjours mariant sports et langues ou langues et théâtre ! Partez à la découverte de pays comme les Etats-Unis, l'Afrique du Sud, l'Australie et d'autres destinations lointaines.

CLC Avec **Club Langues et Civilisations**, découvrez une large gamme de séjours découverte, de colonies, de séjours langues et sport, de séjours langue et thématique, des summer camps, des cours particuliers à domicile, ... Séjours au départ de Marseille pour les 10-17 ans ! Les séjours linguistiques pour tous grâce à + de 50 ans d'expérience.

American Village accompagne les enfants de 7 à 17 ans dans l'apprentissage de l'anglais en France ! Cette formule originale de **séjour linguistique** offre la possibilité d'immigrer quelques jours aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni, sans quitter l'Hexagone. Encadré par des animateurs anglophones britanniques ou américains, votre enfant ne pourra que progresser !

Sports Elite Jeunes est LE spécialiste des colonies et des stages sportifs. Depuis plus de 40 ans, des équipes de coaches expérimentés et diplômés mobilisent tout leur savoir-faire pour transmettre aux enfants de 6 ans à 17 ans l'envie de se dépasser, le goût de l'effort et les aider à relever leurs propres défis. Pas moins de 20 sports sont au programme.

Réduction de 5% pour CLC et NACEL avec le code avantage : CNRSP.

Qui peut bénéficier des séjours enfants ?

Les séjours jeunes de 4 à 24 ans s'adressent aux enfants ayant droit des agents CNRS et CAES.
Les jeunes agents ouvrant droit âgés de moins de 25 ans doivent consulter [les vacances réservées aux familles](#).

Disposition communes à tous les séjours enfants

- Prix plafond journée (séjour + transport) : 110 € pour tous les séjours. Au-delà de cette somme, le séjour n'est plus subventionné (dépassement facturé sans tarifs dégressifs). Les séjours dont le prix-journée (séjour + transport) est supérieur à 165 € ne sont pas acceptés.
- **45 jours sont subventionnés par enfant et par an pour l'ensemble des séjours.** Les séjours linguistiques ne peuvent dépasser 22 jours et sont inclus dans les 45 jours.
- Frais de dossiers pour toute réservation : 8 € non subventionnés.
- Les jeunes âgés de 18 ans et plus sont subventionnés sur la courbe « tarifs dégressifs Familles ».
- Pour tous les séjours avec le CAES, les frais de transport sont subventionnés selon les modalités suivantes :
 - séjours proposés avec transport : application des tarifs dégressifs dans la limite du prix-plafond sur les frais de transport du lieu de rassemblement au lieu de séjour. Les frais de pré-acheminement (du domicile au lieu de rassemblement) ne sont pas subventionnés.
 - Séjour proposés sans transport : le transport individuel est subventionné en fonction du tarif dégressif sur présentation des justificatifs (billets de train, car, avion).

Si l'enfant est accompagné par un adulte, seul le voyage de l'enfant est remboursé.

Si les parents accompagnent leur enfant en voiture, ils ne peuvent prétendre à aucun remboursement, ni pour eux, ni pour l'enfant.

Quotien familial (QF)

Le quotient familial permet de calculer le taux de subventionnement de l'Ouvrant droit (OD). Il est déterminé par votre revenu fiscal de référence (cumulé avec celui de votre conjoint en cas de vie maritale) divisé par le nombre de personnes portées sur le (les) avis d'imposition.

- Une demi-part supplémentaire est accordée aux personnes handicapées, aux célibataires, divorcées ou veuves en fonction de leur avis d'imposition.
- Un enfant né ou adopté après la déclaration de revenus compte pour une part.
- Les pupilles et enfant en accueil temporaire comptent pour une part uniquement s'ils ont vocation à figurer sur l'avis d'imposition.
- Un enfant déclaré aux impôts en résidence alternée compte 1 part.

QF d'un OD parent isolé n'ayant aucun de ses enfants à charge fiscalement

- **s'il participe seul à une activité CAES** : $QF = \text{revenu fiscal de référence} \div 1.5 \text{ part}$.
- **S'il part en vacances avec un ou plusieurs de ses enfants ou en inscrit un ou plusieurs en colonies** : $QF = \text{revenu fiscal de référence} \div 1 \text{ part pour l'OD} + 1 \text{ part par enfant inscrit de moins de 18 ans}$.

Si votre situation familiale a changé pour une des raisons suivantes : séparation, maladie grave, chômage, retraite ou décès, joignez les justificatifs.

La participation CAES

- Pour les séjours familiaux et les séjours jeunes à partir de 18 ans, participation CAES minimum de 13 % et maximum de 80 % $QF < \text{à } 2722 \text{ €} : 80 \% \text{ et } QF > \text{à } 18\,212 \text{ €} : 13 \%$
- Pour les colonies et séjours jeunes des moins de 18 ans : minimum de 22 % et maximum de 80 %. $QF < \text{à } 4\,340 \text{ €} : 80 \% \text{ et } QF > \text{à } 20\,315 \text{ €} : 22 \%$
- Seuls les OD et Ad bénéficient des TD. Pour les séjours en centre de vacances familiales CAES, le prix de base TD est facturé aux FD sans application des TD, et le tarif de référence aux adhérents non AD.
- Pour les centres familiaux extérieurs, les colonies et séjours jeunes (catalogues CAES ou catalogues ouverts), vous perdez vos droits aux TD si vous réservez ou modifiez votre séjour directement auprès de l'organisme.

Maintien ou perte du droit aux TD

Maintien : congé maladie, congé parental

Perte : congé pour convenance personnelle, disponibilité, détachement ou affectation sans rémunération CNRS, CEE et CAES.



DEMANDE DE RESERVATION SEJOURS JEUNES

N'oubliez pas de mettre à jour vos documents dans l'espace « Mon compte » ou de créer votre compte sur <https://moncompte.caes.cnrs.fr>

NOM et PRENOM DE L'OUVRANT-DROIT :

N° identifiant CAES :

N° de téléphone :

adresse mèl :

Adresse postale :

RESERVATION POUR UN ENFANT AYANT-DROIT

NOM et PRENOM DE L'ENFANT :

F

M

Date de naissance :

CHOIX	NOM DE L'ORGANISME	INTITULE DU SEJOUR	DATE DU SEJOUR	LIEU DU SEJOUR	ACTIVITE CHOISIE
N°1					
N°2					
N°3					

N° d'option (pour les organismes concernés) :

Transport : Sans transport Avec transport, au départ de :

Souhaitez-vous souscrire à l'assurance annulation pour ce séjour ? Oui Non

Vous inscrivez un enfant porteur de handicap : Oui Non

J'autorise le CAES du CNRS à percevoir la subvention administrative à laquelle je peux prétendre, en contrepartie de l'application du tarif dégressif CAES. Il est nécessaire de nous communiquer l'attestation de non-versement de la subvention administrative établie par l'employeur du/ de la conjoint(e).

En signant cette demande de réservation, j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la réservation de séjours vacances et des démarches qui peuvent en découler.

Je soussigné(e) _____, responsable du/de la mineur(e) ci-dessus, déclare avoir pris connaissance des règles et conditions générales de réservation du CAES ainsi que celles de ses partenaires et m'engage à les respecter.

Date d'arrivée (cadre réservé au service)

Montant des arrhes versées (min. 20%) :

Montant total du séjour :

Fait à :

Le :

Signature :

DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Les conditions générales de ventes sont conformes à la partie réglementaire de Livre II du Code du Tourisme fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. Les dispositions des articles R211-3 à R211-11 figurent intégralement ci-après.

Article R211-3 Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-3-1 L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au "a" de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R211-4 Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;

2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;

3° Les prestations de restauration proposées ;

4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre état membre de l'Union européenne ou d'un état partie à l'accord sur l'espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;

6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;

7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;

8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R211-5 L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans

quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6 Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil.

Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Les prestations de restauration proposées ;

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un

contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7 L'acheteur peut céder son contrat à un professionnel qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8 Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9 Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10 Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11 Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.